

Tableau de synthèse : les différentes possibilités de congés pour les jeunes travailleurs salariés (employés)

Type de congé	Combien de jours ?	Conditions	Congé payé ?	Démarches	Année de vacances (moment auquel les vacances sont prises)	Exercice de vacances (période de travail donnant droit aux vacances)
Congés légaux	20 jours par an (régime de travail de 5 jours par semaine)	Proportionnels au nombre de jours de travail prestés l'année précédente	Rémunération payée par l'employeur (pécule de vacances) + double pécule	Négocier avec l'employeur la période de congés	Exemple : 2013	Exemple : 2012
Congé pour premier emploi (ou reprise d'activité) : « Vacances supplémentaires »	1 semaine	Avoir travaillé 3 mois au cours de la même année civile	Rémunération payée par l'employeur (règles particulières pour le paiement du pécule de vacances)	Négocier avec l'employeur la période de congés	Exemple : 2012	Exemple : 2012
	2 jours	Pour chaque mois de travail supplémentaire				
Vacances jeunes	20 jours maximum, en complément des jours de congés légaux	<ul style="list-style-type: none"> - Commencer à travailler dans l'année de la fin des études - Travailler au moins 1 mois durant l'année de la fin des études - Avoir moins de 25 ans au 31 décembre de l'année de la fin des études - Autres conditions (voir fiche). 	Allocation de l'ONEM : 65 % de la rémunération brute	<p>Négocier avec l'employeur la période de congés.</p> <p>Remettre des formulaires à la CAPAC ou au syndicat (voir tableau « Formulaires de demande de vacances-jeunes »)</p>	Exemple : 2013	Exemple : 2012
Congés sans solde	A négocier avec l'employeur	Accord de l'employeur	Non.	Négocier avec l'employeur	A négocier avec l'employeur	A négocier avec l'employeur